

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Angélique COMBES
Tél. 04 73 40 64 33
daji@uca.fr

Le Président provisoire de l'EPE Université Clermont
Auvergne,
à
Madame, Monsieur,
Membres de l'assemblée provisoire de l'établissement
expérimental Université Clermont Auvergne,

Clermont-Ferrand, le 21/01/2021

Objet : Convocation de l'assemblée provisoire de l'établissement expérimental Université Clermont-Auvergne

Madame, Monsieur,

En lien avec Sophie COMMEREUC, directrice provisoire de Clermont Auvergne INP, j'ai l'honneur de vous convier à l'assemblée provisoire de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne qui se tiendra le :

Jeudi 28 janvier 2021 à 17h00
Visioconférence - TEAMS

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée provisoire EPE UCA du 17 et du 18 décembre 2020

2. Information générales

3 Questions stratégiques

- 3.1 Approbation des statuts de l'Institut Droit, Economie, Management (DEM)
- 3.2 Approbation des statuts de l'Institut Lettres, Langues, Sciences Humaines et sociales (LLSHS)
- 3.3 Approbation des statuts de l'Institut Sciences
- 3.4 Approbation des statuts de l'Institut Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement (SVSAE)
- 3.5 Approbation des statuts de l'Institut universitaire de technologie de l'Université Clermont Auvergne

4. Délibérations opérationnelles

- 4.1 Ressources humaines
 - 4.1.1. Définition des règles d'attribution des Primes de Charges Administratives aux personnels enseignant-chercheurs et enseignants (PCA)
 - 4.1.2. Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)
 - 4.1.3. Campagne d'emplois 2021 : Complément

4.1.4. Recours à des experts pour l'instruction des demandes présentées au titre de l'article 9.3 du décret N°84-431

4.2 Formation

4.2.1. FSDIE : achat ordinateurs complémentaires

4.2.2. Adaptation des modalités de stage au contexte sanitaire

4.2.3. Dossier d'accréditation de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation Clermont Auvergne

4.2.4. Offre de formation 2021-2026 : Modifications

4.2.5. Accès aux études de santé et paramédicales

4.2.6. Création et tarification de Diplômes d'Université

4.2.7. Dispositif de tutorat étudiant spécifique : présentation et référentiel dédié

4.3 Recherche

4.3.1. Demande de dérogation de HDR

4.3.2. Ventilation de la subvention colloques 2021

4.4 Immobilier et Logistique

4.4.1. Déclaration d'inutilité publique d'un bâtiment du domaine public

4.5 Affaires financières

4.5.1. Consolidation des comptes

4.5.2. Abandon des créances portant sur les logements de fonction

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser à daji@uca.fr.

Le président provisoire de l'EPE UCA



Mathias BERNARD